

DOSSIER DE PARTICIPATION

CONCOURS DE

*Street
art*

ÉDITION
SEPTEMBRE
2018

pour la réalisation d'une fresque
sur le mur de la Maison des Artistes

Frida Kahlo

AUTORISATION D'EXPLOITATION DU DROIT À L'IMAGE :

Je soussigné(e) : Nom / prénom :

Né(e) le : à

Demeurant :

Téléphone : mail :

Agissant en mon nom personnel :

Autorise la Ville de Villeneuve-Saint-Georges, à reproduire et exploiter mon image sur film, photo, site Internet (dont celui de la ville) destinés à être reproduits et représentés – partiellement par extraits et/ou en intégralité - pour parution dans les différents médias de la Ville ou couvrant la Ville de Villeneuve-Saint-Georges et à toutes fins promotionnelles ou de relations publiques en lien avec cette exploitation.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit pour le monde entier et pour une durée de cinq ans renouvelable à compter de l'annonce du gagnant au Concours Street Art de la Ville de Villeneuve-Saint-Georges.

Fait à Le

Signature

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR :

Je soussigné(e) : Nom / prénom :

né(e) le : à

Demeurant :

Agissant en mon nom personnel :

Certifie sur l'honneur et en toute bonne foi être le/la seul(e) créateur (trice) de ce projet et déclare disposer des droits de propriété intellectuelle ou être dûment autorisé (e) à agir au nom et pour le compte du titulaire des droits de l'œuvre présentée au Concours Street Art Frida Kahlo de la Ville de Villeneuve-Saint-Georges.

Le/ la participant(e) reconnaît et garantit :

- > Que l'œuvre est nouvelle, originale et inédite.
- > Que le/ la participant(e) en est le/la seul(e) et unique créateur (trice) / auteur(e).
- > Qu'il détient l'intégralité des droits (copyright, droits à l'image) afférents à ladite œuvre.

Fait à Le

Signature(s)

MAQUETTE POUR CROQUIS

à remettre au format A3

